

MODELE DE DECLARATION EN VUE D'EXERCER L'ACTIVITE DE DISTRIBUTEUR DE SERVICES DE MEDIAS AUDIOVISUELS

(conformément à l'article 77 du décret sur les services de médias audiovisuels et sur base de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 20 avril 2004 fixant le modèle de déclaration des distributeurs de services de radiodiffusion, mis à jour par les services du CSA afin de tenir compte des évolutions décrétales)

I. IDENTIFICATION DU DISTRIBUTEUR

1. Dénomination de la personne morale :

(Veuillez joindre en annexe I les statuts de la personne morale).

2. Adresse pour la correspondance :

3. Nom et fonction de la personne de contact :

(Veuillez justifier de votre qualité en produisant les documents requis).

II. DESCRIPTION DE L'OFFRE DE DISTRIBUTION

4. Le déclarant entend-il exercer l'activité de distributeur de services de radiodiffusion :

par câble

par voie hertzienne

par voie satellitaire

par tout autre moyen de transmission. Spécifier lequel.

5. L'offre de services est-elle fournie :

en mode analogique

en mode numérique

6. Composition de l'offre de services : liste des services de médias audiovisuels composant l'offre de services.

Le distributeur de services doit faire apparaître distinctement l'offre de base de l'offre complémentaire.

a. **Offre de base :**

Service (nom d'antenne)	Editeur	Adresse

b. **Offres complémentaires :**

(Veuillez détailler le cas échéant la composition des offres complémentaires).

7. **Modalités de commercialisation de l'offre :**

(Veuillez fournir un descriptif des modalités de commercialisation de l'offre de services, dont :

- *sa date de lancement ;*
- *le(s) moyen(s) de transmission utilisé(s) pour livrer les services aux utilisateurs finaux et les pré-requis techniques ou commerciaux (abonnement en sus, frais d'activation, de raccordement, etc.) ;*
- *la copie des conditions générales du contrat d'abonnement et des conditions d'utilisation des prestations aux utilisateurs tenant compte de la fourniture ou non de ressources associées pour bénéficier des services de médias audiovisuels ;*
- *les tarifs appliqués).*

8. **Le distributeur entend-il fournir l'offre de base visée à l'article 83 du décret sur les services de médias audiovisuels¹ ?**

Oui

Non

¹ Cette offre de base est actuellement (1^{er} avril 2012) composée des services suivants :

- services télévisuels : services de la RTBF (La Une, La Deux, La Trois), TV5 Monde France-Belgique-Suisse, services des télévisions locales dans leur zone de couverture, 2 services de la VRT (Eén, Ketnet et/ou Canvas) et 1 service de la BRF ;
- services sonores : radios de la RTBF (La Première, Vivacité, Classic 21, Pure FM et Musiq3), 2 services de la VRT et 1 service de la BRF.

9. Accords de distribution

(Veuillez compléter le tableau en annexe II en identifiant, pour chaque service distribué, les accords nécessaires conclus avec les auteurs et autres ayants droit concernés, ou leurs sociétés de gestion collective, permettant pour ce qui concerne les activités de distribution, de respecter la législation sur le droit d'auteur et les droits voisins, la date de signature de ces différents accords ainsi que leur durée).

Fait à, le

Pour [nom de la personne morale]

(signature accompagnée du nom et de la fonction du signataire)

Concomitamment à la présente déclaration et en vertu de l'article 6, § 2, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels, le distributeur est tenu de communiquer au Collège d'autorisation et de contrôle les informations visant à assurer la transparence de sa structure de propriété et de contrôle ainsi que son degré d'indépendance, en remplissant le formulaire « transparence et pluralisme » repris en annexe.

En vertu de l'article 77, § 2, dernier alinéa, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels, le distributeur de services est tenu de notifier préalablement au Gouvernement et au Collège d'autorisation et de contrôle toute modification dans les éléments de sa déclaration.

Annexes à compléter :

Annexe I : Transparence et sauvegarde du pluralisme

Annexe II : Tableau récapitulatif relatif aux conventions de distribution

ANNEXE I

TRANSPARENCE ET SAUVEGARDE DU PLURALISME

(article 6 du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels)

Dénomination de la société :

Date de fourniture de l'information :

L'article 6, §2 du décret prévoit, afin d'assurer la transparence de leurs structures de propriété et de contrôle ainsi que leur degré d'indépendance, que les éditeurs de services, les distributeurs de services et les opérateurs de réseau communiquent un ensemble d'informations sur leurs actionnaires, sur les intérêts détenus par ceux-ci dans le secteur de l'audiovisuel ou des médias ainsi que sur les sociétés pouvant intervenir de manière significative dans la mise en œuvre de leurs programmes.

1.1. Identification de l'actionariat de l'auteur de la déclaration

- **Montant du capital :**

- **Structure du capital / répartition entre actionnaires**
 - ❑ Actionnaire 1
 - Dénomination et statut :
 - Part et montant du capital détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
 - ❑ Actionnaire 2
 - Dénomination et statut :
 - Part et montant du capital détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
 - ❑ Actionnaire ...
 - Dénomination et statut :
 - Part et montant du capital détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :

- **Identification de la ou des entreprises qui, le cas échéant, établissent et publient des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de l'auteur de la déclaration sont/seront intégrés par consolidation globale ou partielle**
 - ❑ Dénomination et statut :
 - ❑ Adresse du siège social
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville, Pays :

- **La société fait-elle partie d'un groupe d'entreprises ? Si oui, lequel ?**
 - ❑ Dénomination et statut de la société mère :
 - ❑ Adresse du siège social de la société mère

- Rue, n° :
- Code postal, Ville, Pays :

1.2. Activités de l'auteur de la déclaration

Veillez détailler les activités exercées directement par la personne morale notifiant la déclaration.

Pour l'identification de la fonction, référez-vous aux catégories du décret (éditeur, distributeur de services, opérateur de réseaux) et ses sous-catégories.

Pour les activités dans le domaine de l'audiovisuel, veuillez énumérer tout type de service adressé au public en général ou à une partie de celui-ci et n'ayant aucun caractère de confidentialité, même sur demande individuelle, quelle que soit la technique de diffusion utilisée.

Pour les activités dans d'autres secteurs des médias, veuillez énumérer tous les types de médias (presse, affichage, ...) ainsi que les sociétés de service à destination des médias (régie publicitaire, société de production ou de distribution de programmes,...).

- **Objet social** figurant dans les statuts de l'auteur de la déclaration :

- **Autres activités** propres de l'auteur de la déclaration :
 - ❑ Dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (fonction concernée et identification du service édité/des services distribués/des réseaux opérés) :
 - ❑ Dans d'autres secteurs des médias : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (secteur concerné et dénomination) :

1.3. Intérêts détenus par l'auteur de la déclaration

Veillez énumérer, par ordre d'intensité du contrôle, les sociétés dans lesquelles la personne morale notifiant la déclaration détient une participation.

Pour l'identification de la fonction, référez-vous aux catégories du décret (éditeur, distributeur de services, opérateur de réseaux) et ses sous-catégories.

Pour les activités dans le domaine de l'audiovisuel, veuillez énumérer tout type de service adressé au public en général ou à une partie de celui-ci et n'ayant aucun caractère de confidentialité, même sur demande individuelle, quel que soit la technique de diffusion utilisée.

Pour les activités dans d'autres secteurs des médias, veuillez énumérer tous les types de médias (presse, affichage, ...) ainsi que les sociétés de service à destination des médias (régie publicitaire, société de production ou de distribution de programmes,...).

- **Dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques**
 - ❑ Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus

- Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
- **Dans d'autres secteurs des médias**
 - Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Secteur d'activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :

1.4. Actionariat, activités exercées et intérêts détenus par les actionnaires

Veillez énumérer, par ordre d'importance du chiffre d'affaires les activités de vos actionnaires, et par ordre d'intensité du contrôle, les personnes morales dans lesquelles vos actionnaires détiennent une participation.

Pour l'identification de la fonction, référez-vous aux catégories du décret (éditeur, distributeur de services, opérateur de réseaux) et ses sous-catégories.

Pour les activités dans le domaine de l'audiovisuel, veuillez énumérer tout type de service adressé au public en général ou à une partie de celui-ci et n'ayant aucun caractère de confidentialité, même sur demande individuelle, quel que soit la technique de diffusion utilisée.

Pour les activités dans d'autres secteurs des médias, veuillez énumérer tous les types de médias (presse, affichage, ...) ainsi que les sociétés de service à destination des médias (régie publicitaire, société de production ou de distribution de programmes,...).

- **Pour chacun des actionnaires**
 - Dénomination :
 - Objet social figurant aux statuts :
 - Nom et fonction du représentant légal :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)

- Rue, n° :
- Code postal, Ville :
- ❑ Pour chacun des actionnaires de l'actionnaire :
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social :
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Part et montant du capital de l'actionnaire détenu :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
- ❑ Activité dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (fonction concernée et identification du service édité/des services distribués/des réseaux opérés) :
- ❑ Activités dans d'autres secteurs des médias : énumérer par ordre d'importance du chiffre d'affaires, chaque activité opérée (secteur concerné et dénomination) :
- ❑ Intérêts détenus dans le domaine de l'audiovisuel et des communications électroniques :
 - Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :
- ❑ Intérêts détenus dans d'autres secteurs des médias
 - Pour chacune des filiales, sociétés affiliées ou intérêts détenus
 - Dénomination et forme juridique :
 - Adresse du siège social
 - Rue, n°:
 - Code postal, Ville :
 - Adresse du siège d'exploitation (s'il diffère du siège social)
 - Rue, n° :
 - Code postal, Ville :
 - Secteur d'activités :
 - Montant du capital de la filiale et part détenue :
 - Droits de vote (attachés aux actions) :

ANNEXE II

TABLEAU RECAPITULATIF RELATIF AUX CONVENTIONS DE DISTRIBUTION

(article 77, § 5, du décret coordonné sur les services de médias audiovisuels)

SIGNATAIRES	DATE SIGNATURE	CHAINES CONCERNEES	DUREE CONVENTION

